



Communiqué de presse  
Le 14 Décembre 2009  
Sage DOUANE GAMMA

## 35 000 entreprises françaises à l'assaut de GAMMA dès le 1<sup>er</sup> avril 2010

Sage, premier acteur du dédouanement et des solutions pour les PME en France, lance sa nouvelle offre pour répondre aux nouveaux besoins en matière de gestion d'accises (taxation des vins, alcools, tabacs manufacturés, produits énergétiques et pétroliers).

### **Le dédouanement continue sa révolution vers la dématérialisation**

En effet, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010, 35 000 entreprises vont devoir utiliser la nouvelle téléprocédure mise en place par l'Administration des Douanes. Celle-ci s'inscrit dans la volonté française et européenne de dématérialiser la collecte, le traitement et l'acheminement de l'information.

Ces entreprises sont principalement les professionnels du domaine du vin (récoltants, négociants, coopératives, etc.), les entrepositaires agréés, les commissionnaires de transport ou de douane, ainsi que les industriels du monde pétrolier ou énergétique.

Cette procédure, appelée GAMMA (Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises Accises), va permettre la dématérialisation des documents légaux pour les mouvements intra-communautaires (obligation au 1<sup>er</sup> avril 2010) mais également nationaux (obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

**« Actuellement, les DAA (Document Administratif d'Accompagnement) et les DSA (Document Simplifié d'Accompagnement), principaux documents utilisés par les professionnels, sont essentiellement émis de façon manuelle ou à la machine à écrire »**, précise Didier Taormina, Directeur Marketing Stratégique pour les activités Douanes de Sage France.

Cette nouvelle procédure va engager des changements profonds pour ces professionnels qui devront s'équiper de moyens adéquats pour répondre à leurs besoins, tant en termes réglementaires (la nouvelle téléprocédure entre dans un cadre très strict) qu'en termes financiers. En effet, les millions de DAA et DSA émises manuellement chaque année ont un coût très faible pour les entreprises.

### **Un portail web orienté « services » : simple, fiable et économique**

Fort de ce constat, Sage, principal éditeur de solution pour le dédouanement en France, commercialise dès janvier 2010 son offre **Sage DOUANE « Procédures GAMMA »**, nouvelle solution complémentaire à **Sage DOUANE « Procédures DELTA »** à destination des commissionnaires, transitaires et industriels.

Solution commercialisée en mode SaaS (Software as a Service), celle-ci permet à l'entreprise d'être facturée à l'usage (volume de déclarations) sans investissement initial. Le prix fixé au départ intègre l'ensemble des prestations, mises à jour et maintenance.

Ce mode de commercialisation permet de répondre aux besoins des plus petits, c'est-à-dire des entreprises qui émettent peu de documents et qui n'ont pas les moyens d'acquérir une solution logicielle onéreuse. Elle permet également d'équiper les plus grands groupes

qui peuvent avoir des besoins spécifiques et profiter ainsi des fortes capacités de paramétrage de la solution (multi-sociétés, multi-agences, multi-utilisateurs).

Sage DOUANE « Procédure GAMMA » est développé sur la plate-forme actuelle de dédouanement de Sage (plus d'1,8 million de déclarations DELTA par an pour un taux de disponibilité de près de 99,9 %).

Les transactions avec l'Administration Française sont réalisées en mode EDI grâce au lien sécurisé déjà existant entre la plate-forme de Sage et le centre informatique douanier (MAREVA). Ce mode EDI est à la fois plus performant (traitement en masse et temps réel de l'information) pour les utilisateurs, mais aussi totalement sécurisé, a contrario des logiciels frontaux de saisie DTI ou DTI+, proposés par l'Administration des Douanes.

Sage est certifiée MAREVA depuis 2007 par l'Administration des Douanes et entrera en certification Gamma dès janvier 2010, date des premières certifications annoncées par la douane.

Avec cette nouvelle offre, Sage répond aux nouvelles procédures imposées par l'administration fiscale tout en permettant à ses clients actuels et futurs, d'anticiper ces changements en leur proposant une solution sécurisée et des tarifs économiquement attractifs.

**A propos de Sage :**

**Sage Activité Transport & Logistique** est une entité de Sage en France, dédiée au marché du Transport, de la Logistique et de la Douane, qui propose aux professionnels de ce secteur une offre experte et globale, couvrant les processus métiers et l'ensemble des besoins applicatifs des entreprises : compta, paie, CRM... Sage conçoit, édite et commercialise des logiciels de gestion d'entreprise et des services associés pour accroître leur performance. Afin de garantir une gestion en toute sérénité à ses 6,1 millions de clients dans le monde, Sage s'appuie sur l'expertise de ses 14 500 salariés, sur son réseau de 30 000 partenaires revendeurs et sur plus de 40 000 experts comptables, prescripteurs de ses solutions. Sage propose des produits et services en adéquation avec les différentes fonctions de l'entreprise et avec le niveau de développement des organisations. Grâce à ses investissements en R&D et à la veille réglementaire, Sage anticipe les évolutions légales, fiscales et technologiques pour assurer à ses clients un haut niveau de service et d'assistance. Son chiffre d'affaires dans le monde en 2008 s'élève à 1,640 Md€. En France, Sage compte 570 000 clients, 2 455 salariés, et son chiffre d'affaires s'élève à 305,6 M€. Pascal Houillon, Président de Sage en France, a fondé le 23 septembre 2008 l'Institut Sage afin de contribuer au développement des PME en France.

Pour toutes questions ou demandes d'informations complémentaires, veuillez contacter :

**3d Communication :**  
Bastien PALERMO  
[bpalermo@3dcommunication.fr](mailto:bpalermo@3dcommunication.fr)  
Tél. : 01 46 05 87 87

**Sage**  
Sylvie PITANCE  
[sylvie.pitance@sage.com](mailto:sylvie.pitance@sage.com)  
Tél : 0825 322 362